



Communiqué de presse conjoint

Jeudi 19 mars 2020

A l'heure où les personnels soignants se battent jour et nuit pour sauver des vies dans les hôpitaux, chacun d'entre nous a le pouvoir de les aider en respectant scrupuleusement les modalités des mesures de confinement décidées par le Gouvernement, ainsi que les gestes-barrières préconisés pour ralentir la propagation du virus.

Or, si l'immense majorité de nos concitoyens fait preuve de civisme et de responsabilité, que nombre d'entre eux continuent à aller travailler dans les établissements et secteurs d'activité autorisés pour garantir la continuité de la vie de la Nation, certains comportements inacceptables perdurent.

Anne HIDALGO, Maire de Paris, et Didier LALLEMENT, Préfet de Police, lancent un appel solennel aux Parisiens pour limiter leurs déplacements privés au strict nécessaire.

Ils rappellent que les sorties liées à l'activité physique, à l'équilibre des enfants, et aux besoins des animaux de compagnie doivent être brèves et à proximité immédiate du domicile.

La Ville de Paris a pris l'initiative de fermer tous ses parcs et jardins dès le lundi 16 mars pour éviter des phénomènes de regroupement de population propices à la propagation du virus.

Certains secteurs de la capitale restent cependant trop fréquentés par des promeneurs et sportifs, en particulier le parc des Rives de Seine, le Champs-de-Mars, les Invalides et les bois de Boulogne et de Vincennes.

Dans ces secteurs et dès aujourd'hui, les forces de l'ordre assureront des contrôles stricts des motifs de déplacement privé. Les agents de sécurité de la Ville de Paris patrouilleront sur les Rives de Seine et l'Esplanade des Invalides pour rappeler les consignes sanitaires et dissuader les activités et rassemblements qui ne revêtent pas un caractère indispensable.

La Maire de Paris et le Préfet de Police rappellent que les commerces et marchés alimentaires sont régulièrement réapprovisionnés, et qu'aucune pénurie n'est à prévoir. Ils en appellent au civisme et à la mesure dans les comportements d'achat des consommateurs pour éviter les ruptures ponctuelles et limiter les rassemblements de population.

Un travail conjoint est en cours entre les services de la Mairie, de la Préfecture de Police et les responsables de chaque marché parisien pour améliorer le dispositif de contrôle de la fréquentation à l'entrée des marchés les plus fréquentés, notamment dans le nord-est de Paris, et de respect des distances à respecter entre chaque client.

La stricte application de ces consignes fera l'objet d'une évaluation d'ici vendredi 20 mars.

Si cet appel à la responsabilité ne porte pas ses fruits, le Préfet de Police, garant de la sécurité des Parisiens, prendra alors toutes les mesures utiles pour interdire l'accès aux lieux les plus fréquentés.

Contact presse :

Service de Presse - presse@paris.fr - 01 42 76 49 61